



Performance Environnement

Bulletin de liaison à destination des acteurs économiques

Vers un développement durable.

Sommaire

REPORTAGE

Concours
Eco Trophée 2003
l'Artisanat à l'honneur !
..... page 2



INFOS REGLEMENTAIRES

L'autorisation de
déversement
..... page 2



DOSSIER

Gestion de l'Eau
par les Artisans
..... page 3



ACTUALITÉS

Secteurs prioritaires
2004
..... page 4



Plaquettes «Métiers»
de l'Agence
de l'Eau
..... page 4

Editorial

Depuis le 1er janvier 2002, le volet «Artisanat et petites entreprises» du Contrat Rural du Parc a permis à de nombreuses entreprises de bénéficier d'actions de sensibilisation et de formation ainsi que d'aides financières incitatives à la mise en place de travaux sur le thème de la gestion de l'eau et des déchets toxiques.

Si les aides exceptionnelles de ce volet sont valables jusqu'au 1er janvier 2006, il est néanmoins fortement conseillé aux entreprises intéressées de ne pas attendre pour engager leurs démarches environnementales. En effet, à l'image du garage CAUDEBEC AUTOMOBILES, entreprise artisanale lauréate du Concours Eco trophée 2003, la mise en place d'une gestion environnementale exemplaire nécessite une démarche d'amélioration continue qui s'effectue pas à pas et sur du long terme.

Artisans, chefs d'entreprises, ce second numéro spécial «volet Artisanat du Contrat Rural» a été conçu pour vous présenter les bénéfices d'une démarche environnementale (respect des exigences réglementaires, acquisition d'une image de marque, réduction des coûts...) et pour vous inciter à vous y engager.

Si vous souhaitez prendre en compte l'environnement, n'attendez plus et engagez-vous dans les actions du volet Artisanat du Contrat Rural comme l'ont déjà fait de nombreuses entreprises du territoire.

du Contrat Rural des Boucles de la Seine Normande
Spécial volet
Artisanat

n° 11 - Décembre 2003

Hubert Saint
Président du Parc Naturel
Régional des Boucles
de la Seine Normande

Lettre réalisée avec le concours financier de :



L'autorisation de déversement des effluents non domestiques dans le réseau d'assainissement collectif

"Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel".

Cette règle générale est fixée par l'article L.1331-10 du Code de la santé publique. Cette autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

Les entreprises artisanales et petites entreprises rejetant des effluents non domestiques dans le réseau et n'ayant pas cette autorisation doivent donc régulariser leur situation au plus vite.

L'animateur du volet «Artisanat et petites entreprises» peut vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche auprès du gestionnaire du réseau d'assainissement collectif. N'hésitez pas à le contacter !

Contact :
M. Gwendal BODILIS
Animateur Artisanat du Contrat Rural
Tél : 02-35-37-23-16
e-mail : dvt-eco@wanadoo.fr



Reportage

Concours Eco Trophée 2003 l'Artisanat à l'honneur !

La cérémonie de remise des prix de la seconde édition du Concours Eco Trophée a été présidée, le 20 novembre dernier, par Madame Tokia SAIFI, Secrétaire d'Etat au Développement Durable. Ce concours, qui comprenait 3 catégories (Industrie, Artisanat et Agriculture) a vu la participation de 26 entreprises dont 8 entreprises artisanales et petites entreprises. Parmi l'ensemble des dossiers présentés, 3 entreprises artisanales ont été pré-sélectionnées par le jury de l'opération, à savoir la menuiserie SWERTVAEGER pour sa gestion exemplaire de l'énergie et les garages DELETTRE et CAUDEBEC AUTOMOBILES pour leurs gestions remarquables des déchets de leurs activités.

Lors de la sélection finale, le garage CAUDEBEC AUTOMOBILES a été retenu comme lauréat 2003 du Concours Eco Trophée dans la catégorie Artisanat. Ce garage a donc remporté un Trophée réalisé par un artiste résidant sur le territoire du Parc, une récompense de 1500 euros à utiliser pour la prise en compte de l'environnement et des cadeaux «Parc» destinés aux salariés afin de récompenser leur implication quotidienne dans la gestion de l'environnement au sein de l'entreprise. Ces prix viennent récompenser une démarche environnementale exemplaire du garage qui lui permet aujourd'hui d'être conforme à la réglementation applicable, d'acquiescer une image de marque éco-citoyenne et de gérer de manière optimale l'ensemble de ses déchets et de ses effluents liquides.

Présentation des réalisations des 2 entreprises pré-sélectionnées dans la catégorie «Artisanat»

La menuiserie SWERTVAEGER située à Fourmetot a été pré-sélectionnée pour sa gestion de l'énergie. Elle dispose au sein de son atelier d'un système d'aspiration de ses déchets de bois (sciures et copeaux) et d'une machine permettant de transformer ces produits en briquettes. De plus, la menuiserie possède une chaudière bois-énergie permettant de valoriser ces briquettes.

Le garage DELETTRE du Trait a été pré-sélectionné pour sa démarche de gestion des déchets : il a mis sur rétention son atelier afin de stocker de manière conforme ses déchets dangereux et s'est engagé dans l'opération «Relais Vert Auto» qui valorise les professionnels de l'automobile qui éliminent de manière conforme l'ensemble des déchets banals et dangereux de leur activité.



Présentation de la réalisation du lauréat de la catégorie «Artisanat»

Le garage CAUDEBEC AUTOMOBILES, situé à Caudebec en Caux, a été retenu par le jury pour sa démarche de gestion exemplaire des déchets. Ce garage produit, comme tout professionnel de l'automobile, des déchets banals (pare-brise, pare-chocs, pneumatiques...) et des déchets dangereux pour l'environnement (huile usée, filtres à huile, batteries...). L'entreprise a mis en place, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, un local spécifique de stockage conforme (à l'abri et sur rétention) et de tri de l'ensemble de ses déchets dangereux. Il a instauré une élimination conforme (transport et traitement) de l'ensemble de ses déchets banals et dangereux par des prestataires agréés avec une traçabilité de ses déchets. Enfin, la gestion conforme de l'ensemble des déchets du garage est mise en avant auprès de la clientèle grâce à son adhésion à l'opération Relais Vert Autos menée par les Chambres de Métiers.



Ce concours sera reconduit en 2005 pour sa troisième édition et il mettra à l'honneur de nouvelles entreprises artisanales et petites entreprises qui auront œuvré pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.



Gestion de l'Eau par les Artisans :

Le volet Artisanat du Contrat Rural des Boucles de la Seine peut vous aider !

Suite à la présentation exhaustive des aides proposées par le volet « Artisanat » en terme d'animation et d'actions correctives (voir lettre Performance n°9, novembre 2002), la liste des entreprises et des collectivités aidées entre novembre 2002 et septembre 2003 vous est présentée ci-dessous. Ces exemples prouvent qu'il est possible, simple et rapide de bénéficier des mesures d'accompagnement du volet Artisanat. A votre tour, il ne vous reste donc plus qu'à vous engager dans des démarches analogues afin de concilier performance économique et respect de l'environnement.

I. AUTOMOBILE

(SECTEUR PRIORITAIRE 2002)

I.1 Garage CAUDEBEC AUTOMOBILES

(Caudebec en Caux)

- Aménagement d'une aire de lavage des véhicules (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

I.2 Garage DELETTRE (Le Trait)

- Mise en conformité de l'assainissement des eaux de l'aire de lavage (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Raccordement des eaux résiduaires du garage au réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

I.3 Garage des 2 PONTS (Pont-Audemer)

- Aménagement d'un local de stockage des déchets dangereux (PREVENTION DES RISQUES)

I.4 Garage BROTONNE AUTOS

(La Mailleraye-sur-Seine)

- Aménagement d'un local de stockage des déchets dangereux (PREVENTION DES RISQUES)

I.5 Garage EDDE (La Mailleraye-sur-Seine)

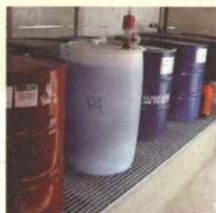
- Mise sur rétention de zones à risques (PREVENTION DES RISQUES)

I.6 Garage 4GTN (Jumièges)

- Acquisition d'une fontaine à solvants (GESTION DES DECHETS)

I.7 PAIN PNEUS (Yvetot)

- Mise sur rétention de l'atelier (PREVENTION DES RISQUES)
- Aménagement de l'assainissement pluvial (ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES)



II. METIERS DE BOUCHE

(SECTEUR PRIORITAIRE 2003)

II.1 Boucherie LANDRIN

(Berville-sur-Mer)

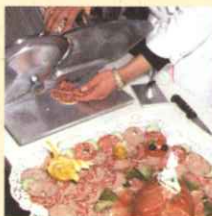
- Raccordement des eaux usées au réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

II.2 Boulangerie SAVALLE (Bourneville)

- Raccordement des eaux usées au réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

II.3 Boucherie BECQUEREL (Bourneville)

- Raccordement des eaux usées au réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)



III. ENTREPRISES TOURISTIQUES

(SECTEUR PRIORITAIRE 2003)

III.1 Camping MATTON

(Sainte-Opportune-la-Mare)

- Mise en conformité de l'assainissement eaux usées (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Mise en conformité de l'assainissement eaux pluviales (ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES)

III.2 Camping de la FORET (Jumièges)

- Mise en conformité de l'assainissement eaux usées (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)
- Elaboration d'une autorisation de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

IV. ENTREPRISES AUTRES SECTEURS

IV.1 Parc de Loisirs ENTREPONTS

(Berville sur Mer) : Parc de loisirs

- Mise en conformité de l'assainissement eaux usées (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

IV.2 LE CAPITAIN (Saint-Mards-de-Blacarville) : Silo

- Mise en conformité de l'assainissement eaux pluviales (ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES)
- Mise en conformité de l'assainissement eaux usées (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

IV.3 CAT du Chemin Perrey (Fourmetot) : CAT

- Mise en conformité de l'assainissement eaux pluviales (ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES)
- Mise en conformité de l'assainissement eaux usées (ASSAINISSEMENT EAUX USEES)

V. DECHETTERIES

V.1 Déchetterie de la Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine

(Trouville-la-Haule)

- Aménagement d'un local à déchets ménagers spéciaux (DMS) (DECHETS TOXIQUES)

V.2 Déchetterie de la Communauté de communes de la Région de Caudebec-en-Caux/Brotonne

(Maulevrier-Sainte-Gertrude)

- Aménagement d'un local à déchets ménagers spéciaux (DMS) (DECHETS TOXIQUES)

Actualités

Le programme 2004 du volet «Artisanat et petites entreprises» du Contrat Rural

Le volet «Artisanat» engage chaque année une action forte et spécifique sur des secteurs d'activités jugés prioritaires. Après la démarche engagée auprès des professionnels de l'Automobile en 2002 (lutte contre les polluants toxiques), des Métiers de Bouche et des entreprises Touristiques en 2003 (lutte contre les polluants organiques), l'action sera axée en 2004 sur les secteurs de la Photographie, de la Blanchisserie, de l'Imprimerie et du Bâtiment (peintres).

L'enjeu commun de ces secteurs est la gestion conforme des déchets toxiques polluants pour l'environnement générés par ces activités notamment les produits chimiques usagés.

Le Parc, les Chambres de Métiers de Haute-Normandie (pour toutes les activités artisanales) et la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment : CAPEB (pour les peintres et entreprises du bâtiment) proposeront donc des actions d'animations spécifiques à ces secteurs (formation, information, pré-diagnostic...).

Des aides financières attractives de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en

conformité sur les thèmes de la gestion de l'eau et des déchets toxiques au sein de ces entreprises permettront par ailleurs la réalisation de travaux, voire l'acquisition de matériels spécifiques.

De plus, les Chambres de Métiers proposeront de manière complémentaire, des opérations collectives permettant de faciliter les collectes de ces déchets et la promotion des entreprises respectueuses de l'environnement. Ceci pour les Métiers de la photographie (opération «Reflex'Nature») et des Pressings («Pressing propre»).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

M. Jean-Pierre KOLTALO

Chargé de mission Environnement
Chambre Régionale de Métiers
de Haute-Normandie
au 02 32 18 06 40

M. Gwendal BODILIS

Animateur du volet «Artisanat»
du Contrat Rural
Parc Naturel Régional des Boucles de la
Seine Normande au 02 35 37 23 16

M. Patrick LEFEU

Chargé de mission Environnement
CAPEB Haute-Normandie
au 02 32 23 50 63

en
bref
en
bref

Réunion « Artisanat et Environnement » et visite de la déchetterie de Trouville-la-Haute

Une réunion d'information sur la prise en compte de l'environnement pour les entreprises artisanales et les petites entreprises de la communauté de communes de Quillebeuf sur Seine est proposée le **20 janvier 2004 à 17h**.

Cette réunion se déroulera en deux temps : une visite de la nouvelle déchetterie de la communauté de communes située à Trouville-la-Haute suivie d'une réunion d'information animée par le Parc, les Chambres de Métiers et la Communauté de communes.

Important : cette réunion est dédiée aux entreprises artisanales et aux petites entreprises de la communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine
Renseignements et inscriptions
au 02-35-37-23-16

Formation «Hygiène-Environnement» pour les Hôtels et Restaurants

Les hôtels et les restaurants du périmètre du Contrat Rural sont conviés à participer à une formation «Hygiène-Environnement» qui se déroulera en 2 demi-journées le **lundi 2 et 9 février 2004 de 15h à 19h** à la Maison du Parc (Notre-Dame-de-Bliquetuit).

Cette formation sera assurée par les techniciens du Parc et des Chambres consulaires.

Le coût de la formation de 80 euros pourra être pris en charge au titre de la formation continue (AGEFICE et OPCA).

Renseignements et inscriptions :

Gwendal BODILIS
(PNR des Boucles de la Seine Normande)
au 02-35-37-23-16
Christine BRODIER (CCI de ROUEN)
au 02-35-14-37-49

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Maison du Parc
BP 13
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Tél. 02 35 37 23 16
Fax 02 35 37 39 70

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hubert Saint
RÉALISATION : Equipe du Parc
CREDIT PHOTO : Coll. PNRBSN (G. Bodilis, M. Allard, C. Chaillou, F. Dejalive, A. Huon), Agence de l'Eau Seine Normandie
IMPRESSION : IMPRIMERIE SODIMPAL
Tirage en 1500 exemplaires
Décembre 2003
ISSN : 1629-3134

Plaquettes «Métiers» de l'Agence de l'Eau



La Direction des Actions Industrielles de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a édité une série de plaquettes abordant les principales problématiques de la gestion de l'eau et des déchets toxiques par branche d'activité artisanale.

Sont déjà parues les plaquettes

- relatives aux professionnels de :
- l'Imprimerie offset (juillet 2000)
 - la Photographie (septembre 2001)
 - l'Automobile (février 2002)
 - la Restauration et l'Hôtellerie (avril 2003)

Chaque plaquette présente les solutions techniques permettant de gérer de manière optimale les effluents liquides et les déchets solides dangereux de l'activité. Elle mentionne également les aides proposées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la collecte et le traitement des déchets ainsi que pour tous travaux de prévention, d'épuration des eaux et de lutte contre le gaspillage.



Ces plaquettes sont disponibles gratuitement sur simple demande à :

la Direction des Actions Industrielles de
l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
Service Industrie Ouest
21 rue de l'Homme de Bois
14600 HONFLEUR

Tél : 02 31 81 62 70 - Fax : 02 31 81 90 09

La cellule Contrat Rural
du Parc Naturel Régional
des Boucles de la Seine Normande
Maison du Parc BP 13
76940 NOTRE DAME DE BLIQUETUIT
Tél : 02 35 37 23 16 - Fax : 02 35 37 39 70

